

DIEU — PATRIE — FAMILLE

GAZETTE DES CAMPAGNES

Editeurs-Propriétaires: FORTIN & FILS "Autorisée comme envoi postal de la seconde classe" "Ministère des Postes, Ottawa" Directeur: L.-de G. FORTIN

Série II. Vol. 8— No 18

Sainte - ANNE - de - la - POCATIERE, (Kamouraska)

17 mars 1949

Encore l'impôt sur le revenu.

Retrospective mélancolique.

A quelques reprises, nous avons mis en vedette la figure triste et découragée de Jos Empeine devant le fisc canadien, et nous ne nous sommes pas gênés de dire que le père de famille nombreuse, à moins qu'il ne soit trop pauvre pour payer l'impôt, — ce qui ne lui rend pas la vie plus facile — était bien et bien coincé d'une façon définitive.

Les études que M. Frs-Albert Angers a publiées jusqu'ici dans "le Devoir" éclairent le problème; et croyez-en quelqu'un dont l'expérience confirme en tout point ce qui a été écrit par cet économiste compétent, ces études sont fondées sur de la triste réalité.

Tenez, ceci; par exemple:

"Iniquités permanentes de nos lois d'impôt sur le revenu".

(ARTICLE II)

(...)

"On se rappellera non sans mélancolie qu'en 1939, à des exemptions de \$1,000 et \$2,000 pour les célibataires et les gens mariés, plus \$300 par enfants, se combinaient des taux de 3% seulement sur le premier \$1,000 supplémentaires et de seulement 1% additionnel sur chaque tranche de \$1,000 supplémentaires. C'était la beau temps alors, où, à l'indice du coût de la vie 100 contre 160 aujourd'hui, un contribuable gagnant \$4,000 et ayant cinq enfants, jouissait de \$3,500 de revenu non imposable et n'avait à verser que \$15 d'impôt pour le reste. Aujourd'hui, il ne s'en tirera pas à moins de \$370. . . ."

Et après avoir démontré quelles étaient "les réformes nécessaires pour la famille", M. Angers dit plus loin:

(Article III) Les faits signalés. . . quant aux iniquités de l'impôt pendant la guerre, suggèrent vite à l'esprit — surtout de celui qui a suivi les événements au jour le jour — l'idée d'une machiavélique vengeance exercée contre les Canadiens français, qui ne voulaient pas de la guerre.

(...)

Préméditation anti-familiale.

"On peut difficilement croire, en effet, que les combinaisons si complexes de l'impôt du temps de guerre aient pu si souvent, comme par hasard, avoir pour effet de frapper la famille tout particulièrement autour du quatrième et du cinquième enfant. Les attitudes provocantes du Ministre des finances du temps sur le sujet laissent également soupçonner un homme qui avait prévu la critique, qui s'était solidement campé sur des positions qu'il avait voulu foudroyantes. Enfin, les allocations familiales, à l'occasion desquelles les batteries ont soudainement été démasquées par le taux décroissant à partir du cinquième enfant, constituent une sorte de confirmation des impressions premières sur l'existence d'une préméditation anti-familiale."

M. Angers ne peut pas croire au hasard qui s'acharne toujours contre les pères de famille. Ce ne sont pas ces derniers qui le démentiront.

Allocations familiales et impôt.

(Article IX)

"M. Mackenzie King, dans son exposé tortueux et faux sur le principe des allocations familiales, avait ouvert la voie à cette confusion dès 1944, en présentant au Parlement la loi même des allocations. Il avait établi un lien absurde entre les exemptions au titre des enfants dans l'impôt et les allocations familiales, en soutenant que depuis 1917 le gouvernement avait toujours versé des allocations familiales à ceux qui payaient l'impôt et qu'il ne s'agissait plus maintenant que d'en donner à ceux qui ne doivent rien au fisc. Comme s'il était possible de mettre sur le même pied le fait de ne pas enlever à quelqu'un le minimum nécessaire qu'il a péniblement gagné pour faire vivre les siens, et celui du cadeau ou de la gratuité qu'on peut lui consentir s'il vient dans le besoin!"

(...)

"Peut-on, en effet, considérer comme normal, comme moral, qu'un Etat impose à ceux de ses citoyens qui n'ont pas besoin d'aide, l'obligation de se constituer pensionnaires du gouvernement? Et n'est-ce pas le comble de l'absurdité — il faudrait dire du démagogisme le plus dégradant, si l'on était certain qu'il s'est agi de politique gouvernementale et non pas seulement de zèle bureaucratique aveugle pour plus de simplification administrative — n'est-ce pas, dis-je, le comble de l'absurdité que de voir le gouvernement priver un contribuable de justes dégrèvements d'impôts et l'obliger ainsi à s'inscrire sur les listes des gratifiés de l'Etat?"

Et encore ceci:

"A cause de la variation des taxes, des exemptions, de l'âge des enfants et de leur nombre (décroissance de taux), chaque contribuable constitue un cas particulier tombant dans la ligne des tendances générales que nous avons signalées. Dans un tel fouillis, il ne peut plus être question de s'occuper de la justice; c'est bien trop compliqué! Aussi le percepteur peut-il s'en donner à cœur joie! Quant au mot de la fin, il reste inévitablement défavorable à la famille nombreuse, qui reçoit toujours relativement moins et, en même temps, paie relativement plus que les autres; et cela dans la mesure même où elle est plus nombreuse. Est-ce tolérable?"

Frais médicaux déductibles.

(Article XII)

"Le mémoire de la Chambre de Commerce de Montréal s'exprime catégoriquement sur ce sujet: Laissons-le tout simplement parler: "La limite des frais médicaux (. . .) pour les personnes à charge (. . .) est une véritable iniquité (. . .) Elle refuse aux familles les plus nombreuses les avantages que l'on consent à accorder aux familles de 4 enfants. La fixation d'un plafond apparaît d'autant plus révoltante ici que, comme il ne s'agit que des frais médicaux excédant (les frais normaux), on ne se trouve à priori que devant les cas exceptionnels. On pose donc que la famille nombreuse qui aurait été malchanceuse devra être privée de ce qui pourrait lui permettre de s'aider elle-même et se saigner à blanc pour payer au fisc une contribution sur des frais médicaux d'autant plus excessifs pour elle que, précisément, elle est plus nombreuse. . . ."

M. Angers ne peut pas tout connaître. Aussi il a oublié de parler de ces pères de famille nombreuse qui, ayant eu à supporter des frais médicaux exceptionnels, mais ayant surtout à payer l'impôt rigoureux sur leur revenu de l'année précédente où cette dépense n'a pas été prévue, n'ont pu acquitter leurs frais d'hôpitaux dans les dates prescrites, ou encore, n'ayant pas dépassé le minimum de 5 ou de 4 p.c. n'ont pu bénéficier de dégrèvement.

Qui ne conserve pas de ces reçus inutiles et inutilisables pour des montants allant parfois à plusieurs centaines de dollars, et cela, justement parce que l'impôt qui ne prévoyait pas les charges de famille avait raflé l'argent nécessaire à les payer? principalement chez le salarié. . . .

Là encore, on a coincé le père de famille. Et on l'a eu!

Et venons-en au salarié.

Le salarié.

(Article XII)

"Le salarié, en effet, est dans le domaine de l'impôt, le baudet sur lequel le percepteur pratique à volonté la politique du Haro! (. . .) Notre loi de l'impôt envisage son cas en partant d'un principe erroné, à savoir qu'un salaire constitue un revenu net. Ce qui signifie, en pratique, que le salarié doit payer l'impôt sur tout son salaire, sans pouvoir en déduire les dépenses nécessaires pour le gagner, un avantage normal qui est laissé à celui-là qui vit de revenus d'entreprises ou de placements.

(...)

... "Grâce à la liberté dont ils disposent, l'homme d'affaires, l'artisan, le professionnel, déduisent et sont autorisés à déduire de leurs revenus des dépenses qui allègent sérieusement le poids de leur impôt. Et pas seulement de la façon indirecte que nous venons de voir, mais aussi sous des formes indirectes multiples qui comportent une large part d'avantages personnels; tel le voyageur de commerce qui fera coïncider ses voyages d'affaires en auto avec les voyages de plaisir ou de vacances de sa famille.

"A ces avantages honnêtes qui favorisent largement le contribuable indépendant, il faut ajouter la fraude! Pourquoi se montrer si pudique à ce sujet et essayer de cacher ce que tout le monde sait, tellement la chose est généralisée et acceptée! Car pendant ce temps-là on prend au salarié non seulement ce qu'il doit en totalité, mais même davantage; dans un très grand nombre de cas, la perception à la source (une autre innovation du temps de guerre) enlève, en effet, au salarié plus qu'il ne doit, sans que le remboursement soit toujours effectué (défaut de présenter un rapport, perte d'adresse etc.), ou ne le soit que longtemps après quand il l'est"

Les imprévus.

Encore une fois, le contribuable indépendant, s'il a des frais supplémentaires à solder dans son entreprise, les déduira de ses bénéfices nets; et s'il ne manque pas d'imagination, bien des frais pourront être mis en commun et par la famille et par l'entreprise, en tout bien tout honneur.

Le salarié lui, a un revenu fixe de \$3,000 disons, en 1948. En 1949, il aura à payer son impôt sur ce revenu, peu importe ce qui lui sera arrivé à lui-même, à sa femme, ou à tout membre de sa famille. Une seule chose prime toutes les autres: trouver la somme suffisante pour payer, en 1949, ce que son revenu de 1948 lui impose de payer. . . Qu'il ait l'argent, ou non, qu'importe?"

Avec le salaire pris comme revenu net, on imagine alors toutes les complications qui peuvent se produire, au soir fatidique de la remise de la feuille d'impôt. Comme question de fait, plusieurs salariés n'ont jamais pu faire des économies, à l'âge le plus critique de leur vie, l'impôt ayant tout simplement contribué à accentuer leurs dettes passées, puisqu'il prélevait sa part même sur les sommes indispensables à solder non pas le capital, mais tout juste les intérêts. Un père de famille endetté, dont le salaire est soumis à l'impôt fédéral c'est une victime consacrée: elle n'en peut pas sortir.

Comme dans notre dernier article, nous terminons en exprimant l'espoir qu'on allégera le fardeau qu'on a diaboliquement machiné contre lui depuis 1941, en haine de la famille nombreuse!

Car tout n'a pas été dit là-dessus. . . . Et c'est bien plus triste que vous ne croyez, quand on y regarde de près. A chaque saison, lorsqu'arrive l'heure des calculs, le père de famille se rend plus profondément compte de la méchanceté savante et sans équivoque qu'on a mise en oeuvre pour le harceler de toute façon. Comme monument d'injustice sociale, envers la famille, l'impôt sur le revenu n'a pas son pareil.

L.-de-G. FORTIN.

Concert Gilles Lefebvre, violoniste.

Hier soir, M. Gilles Lefebvre, donnait un grand concert de violon dans la salle du Collège. Il était accompagné, au piano, par Mlle Jacqueline Richard, de Montréal.

Vu l'abondance des matières, nous remettons ce compte-rendu — que du reste nous n'avons pas le temps d'écrire — à la semaine prochaine.

Cours abrégés sur la pomme de terre à l'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne.

Ste-Anne-de-la-Pocatière, (DNC)—

Il y avait, vendredi soir dernier grande fête à Ste-Anne-de-la-Pocatière. Les quarante-cinq jeunes cultivateurs qui avaient suivi pendant 12 jours des cours abrégés sur la Pomme de terre étaient sur leur départ et avaient organisé une séance récréative à l'occasion de la distribution des prix aux plus méritants d'entre eux.

Ces cours organisés par le service de l'Aide à la Jeunesse en collaboration avec l'École Supérieure d'Agriculture ont remporté un très grand succès. Les jeunes que nous avons rencontrés ne tarisaient pas d'éloge pour la généreuse hospitalité qu'ils ont reçue à Ste-Anne-de-la-Pocatière et pour l'encouragement précieux qu'ils avaient reçu de leurs professeurs dont ils se plaisaient à louer la compétence et la clarté des idées.

Ces jeunes ruraux venaient des quatre coins de la province. Il y en avait des comtés de Bonaventure, Témiscouata; Matane, Rimouski, Rivière-du-Loup, Kamouraska, Dorchester, Beauce, Lévis, Lotbinière, Portneuf, Nicolet, Yamaska, Drummond, St-Hyacinthe Charlevoix, Lac-St-Jean Gatineau, Papineau et même de l'Abitibi.

Dans toutes ces régions les problèmes sont différents, mais le but à atteindre est le même: produire une patate de qualité qui plaira à nos concitoyens consommateurs qui seront heureux, à qualité égale, de donner la préférence aux produits du Québec.

A la séance de clôture, le Président de la Classe, (1949), M. Martin Cardinal, de Ste-Brigitte-des-Saults, a dit sa reconnaissance à l'École d'Agriculture et au Service de l'Aide à la Jeunesse. Il a remercié les parents qui s'étaient imposés des sacrifices pour permettre à leurs fils de suivre ces cours.

Monsieur l'abbé F.-X. Jean, doyen de la Faculté d'Agriculture, qui présidait à la distribution des certificats et des prix, a complimenté les élèves pour leur excellente conduite, leur ardeur à l'étude et leur grand désir de s'instruire pour mieux servir demain la profession à laquelle ils appartiennent. M. le doyen a aussi remercié les professeurs spéciaux à qui l'on doit une bonne part des succès de ces cours et les a assurés de sa gratitude et de celle de leurs élèves.

A la lecture des résultats d'examen, Monsieur Zoël Géois, de Duchesnay, Portneuf, s'est classé premier avec 96.5% des points. Cet élève avait obtenu la deuxième place à l'Exposition Royale de Toronto en 1948 avec un exhibit de pommes de terre.

Monsieur Jean-Paul Gratton, de Notre-Dame-de-la-Paix, Gatineau, est arrivé deuxième avec 95.3%; et la troisième place fut méritée par Monsieur Florentin Provencher de St-Sylvere. Nicolet avec 94.8%.

Voici le résultat des examens.

Avec Grande Distinction:

1.—Zoël Géois, Duchesnays, Portneuf,	96.5
2.—Jean-Paul Gratton, N.-Dame-de-la-Paix	95.3
3.—Florentin Provencher, St-Sylvere, Nic.	94.8
4.—Hervé Grondin, Ste-Anne-de-la-Poc.	94.0
5.—Léopold Francoeur, St-Anaclet, Rim.	93.8
6.—René Chartier, St-Tomas d'Aquin, S.-H.	92.5
7.—Antonio Faucher, N.-D.-du-Bon-Cons.	92.0
8.—Lomer Hudon,	91.8
9.—Gilles Gidard, St-Irénée, Charlevoix,	91.5
10.—Yvon Bouchard, Luceville, Rim.	90.5
11.—Gilles St-Laurent, Rivière-Blanche Mat.	89.8
12.—Gilbert Labbé, St-Camille, Bellech.	89.8
13.—Arsène Proulx St-Anaclet, Rimouski,	89.3
14.—Fernand Bouchard, Péribonka, Lac St.J.,	89.0
15.—Réal Cloutier, N.-D.-du-Lac, Témis.	88.5
16.—Moïse Lavoie, Bic, Rimouski.	88.5
17.—Albert Jutras, St-Perpétue, Nicolet	88.3
18.—Conrad Lebel, St-Arsène, Rivière-du-L.	87.8
19.—Emilien Thériault, Isle-Verte, Riv.-du-L.	87.5
20.—Jean-Marie Veilleux, Ste-Rose, Laval,	86.8
21.—Berchmans Rodrigue, St-Georges, B.	86.3
22.—Raoul Bédard, St-Raphaël, Gatineau,	85.6
23.—Jean-Marie Fraser, Amos Abitibi,	85.0
24.—J.-Denis Jutras, N.-D.-de-Pierreville, Y.	85.0

Avec Grande Distinction:

25.—Martin Cardinal, Ste-Brigitte des S., Nic.	84.8
26.—Jean-Marie Gagnon, Baie-des-Sables, M.	84.3
27.—Rémi Caya, Ste-Perpétue, Nicolet,	83.0
28.—Raymond Provencher, St-Sylvere, Nic.	83.0
29.—Gilbert Méthot, St-Nicolas, Lévis,	82.8
30.—J.-Marcel Dumais, St-Antoine Lot.	82.3

Avec Distinction:

31.—J.Benoit Soucy, St-Jean l'Evang., Bon.	79.5
--	------

Avec Succès:

32.—André Demers, St-Nicolas, Lévis,	74.3
33.—J.-Frs Pelletier, St-Paul-de-la-Croix,	74.0
34.—Vincent Lauzon, N.-D.-de-la-Paix, Pap.	71.0
35.—Frs Deshaves, St-Sylvere, Nicolet,	70.5

36.—Donat Pilon, N.-D.-de-la-Paix, Pap.	70.5
37.—Hermel Bélanger, Mont-Carmel, Kam.	70.0
38.—Hermel Bélanger, Isle-Verte, Riv.-du-L.	66.3
39.—Rhéaume Perrier, N.-D.-de-la-Paix, Pap.	65.0
40.—Ludger Marquis, Isle-Verte, Riv.-du-L.	64.5
41.—Edgar Saumure, St-Raphaël, Gatineau,	61.8
42.—Lester Cronier, Messines, Gatineau	50.0
43.—Honorius Lavoie, Isle-Verte, Riv.-du-L.	

Voici les palmarès.

Volumes offerts par l'École Supérieure d'Agriculture et le Service Social-Economique à l'étudiant qui s'est classé premier sur l'ensemble des examens, mérité par M. Zoël Géois, de Duchesnay, Portneuf.

Volumes offerts par le Doyen de la Faculté d'Agriculture M. l'abbé F.-X. Jean, à l'étudiant qui s'est classé deuxième sur l'ensemble des examens, décerné à M. Jean Paul Gratton, de Notre-Dame de la Paix, Gatineau.

Un volume offert par M. Roger Gagnon, chef du Service des Pommes de Terre au Ministère de l'Agriculture de Québec, à l'étudiant qui s'est classé troisième sur l'ensemble des examens, mérité par M. Florentin Provencher, de St-Sylvere de Nicolet.

Volume offert par M. Bernard Baribeau, inspecteur en chef de la certification, pour récompenser l'étudiant qui a le mieux réussi dans la composition se rapportant à l'Inspection des pommes de terre: M. Zoël Géois, de Duchesnay, Portneuf.

Volumes offerts par les Etudiants du Cours Abrégé de Pomme de Terre (1949) en hommage pour remercier leur président de s'être dévoué pour eux, l'heureux récipiendaire est: M. Martin Cardinal de Ste-Brigitte-des-Saults.

Un volume offert par M. Champlain Perreault, chef du Laboratoire de Pathologie végétale, à l'étudiant qui s'est classé premier dans l'identification des maladies. Il y avait quatre ex-aequo: MM. Gilles Girard, Gilbert Labbé, Moïse Lavoie et Berchmans Rodrigue. Le sort a favorisé M. Berchmans Rodrigue, de St-Georges de Beauce.

Un volume offert par la Coopérative Fédérée de Québec, à l'étudiant qui s'est classé premier sur les questions de distribution et de vente des pommes de terre. Mérité par M. Hervé Grondin, de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Volumes offerts par M. J.-E. Duchesne, à l'étudiant qui s'est classé deuxième sur les questions des marchés, décerné à M. Antonio Faucher, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Un volume offert par M. Auguste Scott, à l'étudiant qui s'est classé premier sur les questions se rapportant au sol et façons culturales, mérité par M. René Chartier, de St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe.

Un volume offert par M. Henri Géois, professeur, pour être tiré au sort parmi les étudiants qui ont conservé les deux-tiers des points sur l'ensemble des examens, le sort a favorisé: M. Conrad Lebel, de St-Arsène cté, Rivière-du-Loup.

Volume et brochures offerts par les Etudiants du cours Abrégé de Pomme de terre 1949, en hommage et pour remercier leur dévoué secrétaire, décerné à M. Zoël Géois, de Duchesnay, Portneuf.

Un volume offert par M. Guy Bernier, secrétaire au Service Social-Economique à l'étudiant qui, au jugement de ses confrères, s'est montré (après les officiers) le plus empressé pour ses confrères. Le vote secret a désigné M. Yvon Bouchard, de Luceville, Rimouski.

Un volume offert par M. le Dr Elzéar Campagna, professeur, à l'étudiant qui, au jugement de ses confrères, fut le plus studieux pendant la durée du cours. Le vote secret a désigné M. Fernand Bouchard de Péribonka, Lac St-Jean.

Prix spécial offert par M. le Dr Elzéar Campagna à l'étudiant qui l'a le plus aidé dans le travail de préparation des Laboratoires, mérité par M. René Chartier.

Un volume offert par l'École Supérieure des Pêcheries aux élèves de la Gaspésie qui ont obtenu la note distinction aux examens. Le sort a favorisé M. Benoît Soucy, de St-Jean l'Evangeliste, Co. Bonaventure.

Bureau de direction de la Promotion 1949

Président Général:—Martin Cardinal, Ste-Brigitte des Saults, Nic.

Vice-Président:—René Chartier, St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe.

Secrétaire Général:—Zoël Géois, Duchesnay, Portneuf.

Région no 1:—Rimouski-Gaspé, Président: Yvon Bouchard, Secrétaire: Léopold Francoeur.

Région no 2:—Témiscouata, Riv.-du-Loup .Kam. Président: Réal Cloutier, Secrétaire: Hermel Bélanger.

Région no3:—Ottawa et environs, Président: Jean-Paul Cardinal, Secrétaire: Florentin Provencher.

Région no5:—Québec et Montréal. Président: René Chartier, Secrétaire: Zoël Géois.

Professeurs et matières enseignées à ce cours.

M. l'abbé F.-X. Jean:—Doyen de la Faculté d'Agriculture:—Ouverture des cours, Coopération et association.

M. Omer Caron:—Botaniste, au Ministère de l'Agriculture de Québec:—Historique et description de la Pomme de Terre; maladies à virus.

M. Roger Gagnon:—Chef du Service des Pommes de Terre, Min. de l'Agriculture, Québec:—Importance des patates dans la Province: Méthodes de plantation; entretien et façon culturales; machinerie agricole; variété, classification, criblage, méthodes de manipulation; construction d'entrepôts; étude des entrepôts.

M. Auguste Scott:—Prof. de Chimie agricole, sols, etc:—Qualités du sol, et préparation; fertilisants.

M. Bernard Baribeau:—Chef, service d'inspection de la Pomme de Terre, Dept. fédéral de l'Agriculture, Ste-Anne:—Variétés de patates de semences; certification, classification. Inspection. Indexage des patates aux serres.

Le Dr E. Campagna:—Surveillant des cours, prof. de Botanique à l'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne:—Maladies fongiques; problèmes des arrosages; désinfection et protectants; étude des maladies, etc.

M. Henri Géois:—Laboratoire de Pathologie fédéral, Ste-Anne:—Maladies bactériennes; utilisation des pommes de terre dans l'industrie. Organisation et conduite des expériences.

M. C. Perreault:—Directeur, Laboratoire fédéral de Pathologie végétale, Ste-Anne:—Maladies à virus.

M. Geo. Gauthier:—Service de Protection des plantes, à Québec, président de la Corporation des Agronomes:—Recherches sur la pomme de terre; insecticides etc.

M. J.E. Duchêne:—Division des marchés, Montréal; Commerce des patates. Commerce — déficiences facteurs de succès.

M. C.-E. Dionne:—Inspection des fruits et légumes, Dept. Fédéral de l'agriculture, Québec:—Classification et manipulation; loi et inspection des patates commerciales.

M. Maurice St-Pierre:—Ph. D., professeur en industrie animale:—utilisation des pommes de terres pour les animaux.

M. le professeur Campagna, assisté de M. Géois, à l'occasion, a ensuite présidé de nombreuses séances de laboratoire et de cercles d'études sur cette culture, et a suivi les élèves pendant tout le cours, soit du 1er au 10 mars inclusivement.

Résolutions discutées et acceptées

Remerciements sincères au Ministère de l'Aide à la Jeunesse et à l'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne qui nous ont permis de nous instruire sur les problèmes se rapportant à la pomme de terre.

1—Nous demandons instamment que les cours de pomme de terre soient continués parce qu'ils procurent des connaissances, pour améliorer nos méthodes de production et de lutte efficace contre les maladies et les insectes.

2—Que les recherches agricoles sur les pommes de terre soient intensifiées dans la Province de Québec.

3—Que le gouvernement provincial détermine des zones de production des pommes de terre de semence pour le Québec.

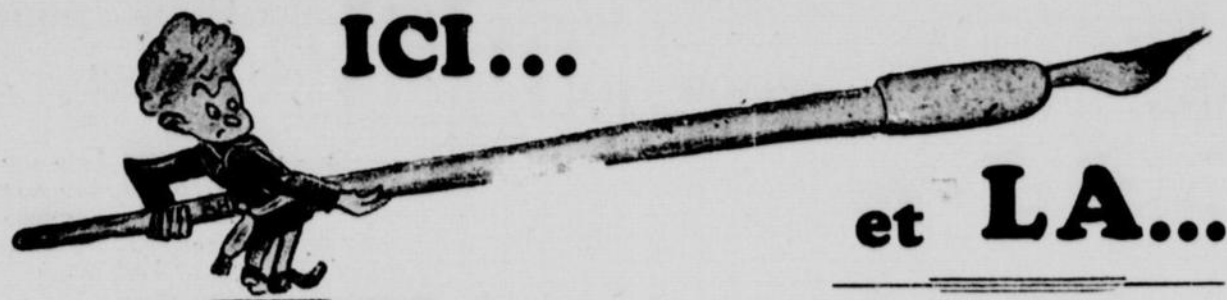
4—Il est résolu que les jeunes qui ont suivi des cours sur la production des pommes de terre, organisent chacun dans leur paroisse respective des cercles d'étude pour aider leurs concitoyens à améliorer leurs modes de production.

5—Que le gouvernement Provincial continue d'accorder des octrois et même les augmenter pour la construction des caveaux à patates et instruments pour la destruction des insectes et la lutte contre les maladies.

6—Que le gouvernement Provincial crée un office des marchés afin de nous permettre de vendre avec profit notre récolte de patates dans le Québec.

7—Que le gouvernement Provincial passe une loi rendant obligatoire l'Inspection et la classification des pommes de terre.

Demande est faite aux autorités de la Terre de Chez Nous de réserver si c'est possible un espace spécial aux articles se rapportant à la pomme de terre.



La loi de la route.

Le gouvernement provincial vient de voter une loi de la route. Elle s'imposait depuis longtemps. Aussi la loi est-elle marquée du coin de la sagesse et de l'expérience de ce qui s'est passé chez-nous, surtout ces dernières années. Elle vise à n'admettre au volant des véhicules moteurs que des gens sobres, responsables et ne conduisant que des voitures susceptibles d'obéir aux contrôles ordinaires de direction et d'arrêt.

Les chauffeurs qui se sauveront après un accident, les pochards, et les "Jos Connaisseur" qui dépasseront une voiture dans les courbes recevront la récompense qu'ils méritent, c'est-à-dire la privation de tout permis de conduire pendant ou moins trois mois. Après une première offense, ils devront montrer qu'ils sont responsables financièrement, ce qui sera surtout important au cas où ils seront refusés par des compagnies d'assurances. Car le public a le droit de circuler sur la route, lui aussi; et il a le droit d'être protégé contre les irresponsables de tête et de porte-monnaie.

Autrefois, la protection a joué d'une façon révoltante en faveur de ces coupables de la route. Espérons que cette fois, on laissera les choses aller au mérite, et que les coupables seront punis selon leur faute, mais non selon leurs influences. C'est une bonne loi. Il ne reste qu'à bien l'appliquer.

L. G. F.

"Nos étoiles de demain"

La Société Radio-Canada vient de faire connaître son choix des douze finalistes du concours "Nos Etoiles de demain". Six demoiselles et six messieurs reviendront au micro pour se disputer, chacun en son groupe, une bourse de \$500.00 et un engagement de 26 semaines au réseau français de la société.

Tous les artistes présentés jusqu'ici — nous les avons écoutés presque tous — ont montré de bonnes aptitudes vocales. Plusieurs ont démontré une connaissance approfondie de l'art du chant, en sens musical très développé; et pour certains, un répertoire considérable.

Ceux qui décrocheront la timbale seront, sans le moindre doute, pas seulement les mieux doués, mais ceux qui auront été les mieux formés à leur art. Et cela est à la gloire de nos diverses écoles de musique canadiennes qui ont rendu possible ce déploiement d'espérance artistiques de demain.

Ce concours n'intéresse pas que les amateurs de musique vocale, mais tous les musicophiles qui y entendent de belles et bonnes choses, et qui voient se fortifier chaque année l'espoir de voir des jeunes succéder à ces Canadiens et à ces Canadiennes qui ont eu, ou ont, leurs noms inscrits parmi les attractions des grandes villes artistiques du monde, Paris, Londres, Milan, New-York, Buenos-Ayres, etc.

Il n'y a rien comme des écoles pour enseigner quelque chose. . . n'importe quoi! Tandis qu'autrefois, on voyait une étoile solitaire se lever au firmament artistique canadien, aujourd'hui, on peut les espérer à la douzaine! Nos écoles de musique font noblement leur tâche.

Pourquoi pas un concours, maintenant, pour la musique instrumentale? Et plus tard, pourquoi pas pour la composition, avec comme récompense, l'édition de l'oeuvre primée? . . .

L. G. F.

"La Terre de Chez-Nous" a vingt ans.

La semaine dernière, le grand hebdomadaire agricole, "La Terre de Chez-Nous" célébrait son vingtième anniversaire de fondation en offrant un numéro-souvenir à ses lecteurs. On y lit des articles de tous les rédacteurs anciens et nouveaux, et même une communication de son Excellence Mgr Courchesnes, archevêque de Rimouski sur "vingt-cinq ans de Syndicalisme agricole."

Nous nous bornons, cette fois, à souhaiter à notre confrère le plus grand succès pour demain. Quant aux vœux de longue vie, les 80,000 lecteurs et abonnés de "La Terre de Chez-Nous" les ont résolu depuis des années déjà en lui restant fidèles et en lui amenant des nouveaux fidèles.

Comme "La Terre de Chez-Nous" n'est pas un hebdomadaire comme un autre, nous reviendrons sur le sujet, dans un prochain numéro.

En attendant, félicitations et vœux de succès!

L. G. F.

Promotions? . . . Déprogrammages? . . .

En Russie, depuis 1945, les offensives de paix envers les nations alliées de l'ouest ont marché de pair avec la poursuite calculée d'une guerre

froide. Et on y a soigneusement caché tout symptôme pouvant rassurer les . . . amis!

Il y a quelques jours, on annonçait que M. Molotoff avait été remplacé, au Ministère des Affaires Etrangères par M. Vyshinski, l'ex-organisateur des Purges (vers 1935) et l'ex-délégué aux Nations-Unies. La nomination n'est pas un signe de tout repos pour les Alliés M. Vyshinski étant aussi bien capable de dire "non" tout le temps que de taper du poing sur la table, et d'invectiver les représentants des autres pays, moeurs diplomatiques qui lui ont valu des remontrances terribles. Or, voilà ce matamore promu à la place de Molotoff qui, lui, — étant de la famille Scriabine qui a fourni le célèbre musicien russe — a des manières et du décorum.

Est-ce qu'on a voulu dégommer Molotoff? Est-ce qu'on le prépare à la succession de Staline qui se plaint souvent de son état de santé?

Ce qui bouleverse surtout les observateurs, c'est l'ampleur du remaniement russe dans les ministères et au Politburo, et c'est peut-être plus que tout cela, l'absence de signification qu'on peut lui attribuer.

La guerre des nerfs n'est pas un vain mot.

L. G. F.

Tricentenaire du martyr des Pères Brébeuf et Lalemant.

Hier, le 16 mars, marquait le tricentenaire du martyr de saint Jean de Brébeuf; et aujourd'hui, celui de son compagnon, saint Gabriel Lalemant.

Les journaux et la radio nous ont rapporté par le menu les circonstances dans lesquelles ces deux géants de l'évangélisation des sauvages du Canada ont travaillé à l'établissement du règne de la Foi; ils nous ont fait comprendre combien ces peuplades étaient peu aptes à accepter les rigueurs de la religion, et — étant toujours en guerre les unes contre les autres — si susceptibles de créer des difficultés nouvelles aux hérauts de Jésus-Christ.

Les "Relations" des Jésuites font connaître l'extrême souffrance morale et physique qu'éprouvaient les premiers missionnaires à vivre parmi ces peuples durs à eux-mêmes et aux autres, de caractère farouche, instable, et à l'occasion, d'une cruauté invraisemblable! . . . cruauté encouragée par le courage vraiment surhumain que montraient, par orgueil, les torturés, leurs victimes dont l'âme ne voulait pas se plier à l'humiliation des corps.

Si nous admirons ces grands martyrs dans leur force devant les souffrances et la mort, nous devons encore les admirer dans la grandeur de la mission qu'ils s'étaient imposée en dépit de difficultés inouïes, dans la sainteté si méritoire de leur vie parmi ces nations corrompues, et grossières; et surtout dans la grandeur des travaux entrepris à la mesure non pas des forces humaines, mais des besoins spirituels de tout un continent à convertir au culte du vrai Dieu.

L. G. F.

Chronique étudiante.

Dimanche le 6 mars 1949.

L'équipe de hockey des "Vocations Tardives" remporte une brillante victoire sur le Cours Moyen au pointage de 4-0. Toute l'équipe universitaire a contribué à la victoire. Le cerbère Laverdière a joué du pinceau pour un blanchissage bien mérité. Les avants ont évolué avec cohésion, les défenses avec brio. Monsieur Le Vide, joueur pourtant bien inoffensif, a dû encaisser de dures mises en échec de la part d'Hamel. Son déplacement n'obéissant pas presto à ses intentions, plus vif d'esprit que d'allure, Maurice fendait l'air de coups d'épaules puissants et allait choir dans la bande sur son élan. Rivard, ne trouvant pas d'adversaires dignes de sa taille lilliputienne, se crut obligé "d'essayer la bande" et de l'épaule et de la tête. Mal lui en prit d'acter, car les déblayeurs s'en saisirent et le déposèrent bien délicatement dans un banc de neige!

Lundi, le 7 mars.

Enorgueillie de ses récents succès, l'équipe des Vocations Tardives accorde une partie-revanche au Cours Moyen. Loin de ternir leur record d'une saison sans défaite, les Vocations disposèrent décisivement de leurs rivaux au compte de 10 à 1. Inutile de signaler toutes les performances athlétiques dont nous avons été témoin. Envoyé en éclaireur, nous avons décelé de brillants prospects

pour l'équipe Senior. Martineau avec ces quatre francs buts s'est révélé mûr pour le grand saut.

Nous avons oui dire, dans les coulisses, que le capitaine-gérant des Vocations Tardives, notre ami Maufile, a écrit aux Autorités du Jardin de l'Enfance de Trois-Rivières, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'organiser une joute avec ses pupilles. La réponse est attendue avec impatience.

Mardi, le 8 mars.

Un témoin oculaire nous a raconté avoir vu notre grassouillet Villeneuve mesurant au jour le jour, au micromètre, les effets désastreux d'une jeûne sévère sur sa binette. Il enregistre soigneusement les résultats et dresse même la courbe à l'allure fort alarmante qui en résulte. Comment peut-il ne pas arriver à obtenir une dispense avec une méthode aussi scientifique? Parviendra-t-il à faire lever l'embargo sur la nourriture? Il nous dit déceler un autre truc si celui-là ne réussissait pas!

Mercredi, le 9 mars.

Les faits divers (d'hiver) se font rares. Le soleil printanier élimine laborieusement le manteau d'hermine de la terre. La sève se dégourdit sans doute dans les branches; les cellules végétales s'animeront bientôt. Monsieur Lesec du 3ème devra profiter de la turgescence printanière, car la déshydratation avancée de ses tissus peut devenir néfaste à ce flageolet roseau.

Les corneilles saturant l'air de leurs croassements et certains étudiants, pour se donner de la "taonnalité" s'essaient à tout propos de les imiter.

Jeudi, le 10 mars.

Le gastronome étudiant d'en face a une horreur des petits plats, semble-t-il. . . Voici que, l'autre jour, il s'exclamait dans sa ronde digestive: "Encore du poulet, ce midi. Que je "chus donc tanné!" Hier encore, il nous a davantage surpris. Présument sur le menu, il clamait avec une moue de dédain: "Encore du caviar et du homard! Ça me tombe sur la tête!" Inutile d'ajouter que certains confrères qui pensionnent au Collège se seraient laisser chatouiller les papilles gustatives par ce menu. Sus au coupable pour avoir déchainé inutilement les glandes salivaires de ces affamés!

On vient de découvrir un nouveau moyen de faire des sous. Un athlète du 3ème y a eu recours, mais l'a trouvé fort dispendieux. C'est du style particulier de gobe-sous. Voici en quoi cela consiste: Il pratique sur son visiteur quelques prises favorite de lutte, le projette sur son lit et manœuvre ensuite de façon à ce que les poches de son partenaire se vident sans bruit de leur contenu. Le partenaire parti, il fait la moisson des sous. Dix minutes ne se sont pas écoulées, que la victime revient, et se trouvant "cassé", demande à lui emprunter quelques dollars. C'est payant, n'est-ce pas?

Vendredi, le 11 mars.

Un de nos "froids confrères" se permet de faire le "snob" en "ville", et dédaigne les fleurs qui foisonnent sur son parcours. Aussi, intrigué d'une telle ligne de conduite lui demandai-je s'il savait au moins la différence entre un homme et une femme? "Oh! Je ne puis concevoir!", riposta-t-il. Je suis demeuré estomaqué. Les visages candides sont souvent trompeurs!

Et notre digne ami Laval, pour ne pas manquer à ses principes misanthropiques, est allé aux vues hier soir, comme d'habitude avec. . . son émule Réal. Pendant la vue, au moment où tous les regards étaient rivés sur la petite danseuse qui exécutait avec art un numéro exotique Réal entend un bruit de tissu qui déchire. Il s'enquiert auprès de notre frigidité compère, de l'origine de ce bruit. Celui-ci, de répondre à brûle-pour-point, sans détourner les yeux de l'écran: "C'est rien, c'est la petite danseuse qui vient de faire un "split"! "Malgré toute apparence, notre vieil ami n'est pas dépourvu de génie social. La gent féminine serait certainement heureuse de communiquer à tant d'esprit. A quand la conversion?"

Samedi, le 12 mars.

Une blague fort bien montée a tenu les étudiants en haleine depuis hier au soir. On n'en connaît pas encore l'issue, bien que son déroulement à date, ait noyé, à maintes reprises, la victime un peu naïve, sous le flot de l'hilarité générale. Mais, ce matin, de simple qu'elle était, la blague s'est compliquée de circonstances aggravantes. On sait que la victime hier au soir un disque au poste C.H.G.B., au nom d'un prétendu gagnant du gala artistique de jeudi. Il revient triomphant avec un disque de son choix. Plus tard, dans la soirée, pendant son absence, le même disque lui est soustrait et on lui substitue un vieux disque. On a donc voulu se payer sa tête. Pour plus de détails, consultez Claude Hayes. Peut-être même, vous fera-t-il jouer son fameux disque?

On m'annonce à l'instant une promotion chez les Etudiants. Notre directeur artistique, Rodolphe Paradis, s'est vu décerner hier au soir le rôle de directeur d'une soirée de cow-boys, sous les auspices de la "Potatoes Producers Course". Le "Far West" lui fera certainement parvenir un contrat avant longtemps. Franc succès à ce nouveau poste!

Benoit LAVIGNE.

Les terres de la GRANDE-ANSE et du PORT-JOLY.

par Léon ROY

(Suite)

Terre (No 27) de Thomas Langlois (1637-1712),
de 2 x 42 arpents

Lots cadastraux Nos 361 à 370

On voit par l'arpentage de LeRouge, en 1692, qu'une terre de 17 perches de front, située entre celles de Sébastien Bonin, au nord-est, et de Noël Lizot, au sud-ouest, n'était pas encore concédée. Notre copie de la carte de Catalogne, de 1709, mentionne: "Ch Langlois" à cet endroit. Il s'agissait de Thomas Langlois (1637-1712), qui la céda à (Pierre)-François Bouchard (1670-1754), au printemps de 1711. Voici quelques notes sur ce colon:

Le 28 octobre 1661 (gr. Auber), un nommé Thomas Langlois, domicilié au Château-Richer, signait comme témoin a un acte de vente d'une terre et habitation de 2 arpents de front, de Jacques Goulet, de la Longue-Pointe (l'Ange-Gardien) à Zacharie Maheu, du même lieu. Trois jours plus tard, on signale la présence d'un domestique du nom de Thomas Langlois chez François Fortin, époux de Marie Jolliet, ce médecin, qui, selon Mgr Tanguay, retourna à Franerville près Dieppe, en 1688. C'est sans doute ce même Thomas Langlois, âgé de 20 ans, que le recensement de 1666 mentionne comme domestique engagé chez Mathurin Gagnon, habitant de Beaupré. L'année suivante, au recensement, ce même Thomas Langlois, à qui on donne alors 23 ans, paraît être associé à Jacques Essart, 23 ans, qui occupe avec lui une terre de huit arpents en valeur sur la côte de Beaupré. On a rapporté encore que ce même Thomas Langlois signe un acte au Château-Richer, en 1671. Cependant un nommé Thomas Langlois, soldat (Cf: Rigot, 3 octobre 1670) fut témoin à un mariage à Québec, le 12 janvier 1671.

Le 9 juillet 1677, était baptisé par l'abbé Thomas Morel, missionnaire de la côte du sud, un fils de Nicolas Lebel et de Thérèse Mignot, de la Grande-Anse, qui eut pour parrain et marraine: Thomas Langlois et Madeleine Mignot, femme de Noël Pelletier (37).

Au recensement de 1681, le notaire Michel Filion, de Beauport, avait à son emploi, comme domestique, un nommé Thomas Langlois, à qui on donne alors 26 ans. Ne s'agit-il pas du même individu, alors âgé d'environ 36 ans?

Le 4 novembre 1683, Nicolas Huot-dit-Saint-Laurent obtenait du seigneur de la Bouteillerie, une concession de 12 arpents de large, sur la rivière Ouelle, sur une lieue de profondeur, joignant d'un côté à Thomas Langlois, et d'autre à Robert Lévesque.

Thomas Langlois décéda à la Rivière-Ouelle, où il fut inhumé, le 1er avril 1712. L'acte de sépulture lui donne 75 ans. Ce colon devait être célibataire (55).

Le 27 octobre 1713 (gr. Chambalon), (Pierre)-François Bouchard (1670-1754), du petit cap Mouraska, vendait pour 250 livres à Noël Lizot (1677-1740), 1 arpent et 7 perches de terre de front, sur 42 de profondeur, joignant au nord-est à Sébastien Bonin, et au sud-ouest à l'acquéreur, au vendeur appartenant par acquêt de feu Thomas l'anglois devant Mr de Requeleyne, curé de Notre-Dame-de-Liesse, il y aura quatre ans au printemps prochain, le d. Langlois tenant sa terre par billet de Mr d'Auteuil.

Lizot n'aurait pas gardé cette terre plus de dix ans, puisque le dénombrement de 1723 mentionne: QU'AU DESSUS de Sébastien Bonin est led. francois (Hudon-dit)-Beaulieu (1689-post 1739, qui possède 2 arpents de front sur lade profondeur (de 42 arpents), chargés des memes cens et rentes (que les autres censitaires), lequel a maison, grange et Etable et 8 arpents de terre Labourable, et QU'AU DESSUS (de lui) est Noël Lizot.

Avant 1738, cette terre était passée à Joseph Bouchard (1710-50), fils de feu Gabriel Bouchard et de Françoise-Josephite Lizot — fille de Guillaume. C'est ce Joseph Bouchard qui, entre 1738 et 1741, succéda à Joseph Meneux-Châteauneuf, comme enseigne de milice à la Pocatière (30).

En 1908, partie de cette terre appartenait à Joseph Pelletier, représentant Etienne Lemieux; et au docteur N.-Alphonse Sirois, représentant Bruno Lizotte (Cf: Acte de notariété, gr. Louis-Joseph Bérubé, 3 mai 1908).

Terre (No 28) de Noël Lizot (1677-1740), de 4 x 42 arpents.

Lots cadastraux Nos 371 à 376, etc.

Guillaume Lizot était fixé à la Pocatière, dans l'ancien arrière-fief Pollet, depuis douze ou treize ans, en 1688, et il avait neuf enfants, dont trois fils. Comme tout bon père de famille, il ne manque pas de s'intéresser à leur établissement. Bien que son fils Noël ne fut alors âgé que de 11 ans, il obtint en son nom, du seigneur d'Auteuil, le 28 octobre 1688, un billet de concession d'une terre de 4 arpents de front, sur 42 de profondeur, contigue à la sienne, billet qui fut déposé dans l'étude de Me Abel Michon, notaire de Saint-Thomas, le 27 mars 1735. Voici comment se lit l'acte notarié de concession, dressé par le notaire Michon:

"Par devant Abel Michon, notaire royal de la Côte du Sud im-matriculé en la Prévosté de Québec, résidant en la paroisse St-Thomas, soussigné et témoins ci-bas nommés:

"Fut présent Mons. d'Auteuil Ecr. seigneur de la Pocatière et "aussi lieu, lequel de son bon gré, franche et libre volonté, a reconnu et confessé, par son billet du vingt huit octobre mil six cent quatre vingt-huit, lequel restera joint à ces présentes, et

"comme par ces présentes reconnaît et confesse avoir bailli, et "concedé à titre de cens et rente foncière non rachetable, à Noe "Lizot, habitant du dit lieu présent et acceptant acquéreur et re- "tenant pour lui, ses hoirs et ayant cause, c'est à savoir:

"Une terre et concession de la contenance de quatre arpents de "front sur quarante-deux de profondeur, sise et située en la dite "Seigneurie de la Pocatière, tenante sur le devant au fleuve de "St-Laurent et par derrière les terres de la dite Seigneurie non "concedées d'un côté au sud-ouest la terre de Guillaume Lizot, "son père, et au nord-est les terres non concedées, avec droit de "pêche et de chasse audevant et sur l'étendue d'icelle, pour la dite "concession jouir, faire et disposer par le dit acquéreur, ses dits "hoirs et ayant cause en toute propriété, à perpétuité, aux charges, "clauses et conditions suivantes, savoir: de tenir feu et lieu sur la "dite concession ou autre pour lui découvrir les déserts des voisins "au fur et à mesure qu'il en sera par eux requis; désert et mettre "la dite concession en culture, faire tous les chemins qui seront "jugés nécessaires pour l'utilité et comme dite publique et les en- "tretien en bon état; porter ou envoyer tous les grains nécessaires "pour la subsistance de sa famille moudre au moulin de la dite "Seigneurie, sans pouvoir aller les porter ailleurs sans payer le "droit de mouturage au meunier de la dite seigneurie. Se réserve "aussi le dit Sr. bailleur la liberté de prendre sur icelle tous les "bois dont il pourra avoir besoin pour la bâtisse en entretien du "manoir seigneurial, église de paroisse et dit moulin, comme aussi "tous les bois de chêne propres pour la construction des vaisseaux "de Sa Majesté; et de lui bailleur et payer par chacun an, le jour "de tous les Saints quinze sols et un chapon pour chacun arpent "de devanture et quatre sols de cens. Et les dits cens et rentes "portant lots et vente d'affaut saizine et amende quand le cas y "écherra, suivant la coutume de la Prévosté et Viconté par conven- "tion expresse la faculté du retrait en cas de vente ou rembourser "le sort principal, frais et loyaux couts de la vente d'icelle, renonçant, "pour ce regard seulement, à la dite coutume. Et sera tenu le dit "acquéreur fournir au dit Seigneur, ou à ses représentants, une "grosse des présentes incessamment, ou rembourser le prix qu'il "lui aurait coûté pour la teneur et recherche d'icelle, ou sinon et "faute que fera le dit preneur d'accomplir et effectuer tout le con- "tenu en ces dites présentes, pourra le dit Seigneur, si bon lui "semble, reprendre la dite concession et en disposer à sa volonté "sans être tenu à aucun remboursement pour quelques travaux "qu'il eût pu faire sur icelle.

"Car ainsi a été expressément convenu sous l'obligation etc. eux "promettant etc, obligeant etc, concédant etc.

"Fait et passé en l'étude du dit notaire, après midi, le vingt- "septième mars mil sept cent trente cinq, en présence de Guillaume "Thibault et Pierre Bellangé, habitants de la Seigneurie de la Rivière "du Sud, témoins et mons. le dit Seigneur ont signé, et a le dit "acquéreur déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis, sui- "vant l'ordonnance.

" Signé "Guillaume", "Pierre Bellangé", "DAuteuil, "A. Michon. Ne."

Cependant, ce n'est qu'en 1692 que furent délimités par l'arpenteur Jean LeRouge ces quatre arpents de front pour Noël Lizot, à dix sept perches au sud-ouest de l'habitation de Sébastien Bonnin, et joignant celle de Guillaume Lizot.

La carte de Catalogne, de 1709, situe bien cette terre de Noël Lizot, entre celle de Ch (sic) Langlois, au nord-est, et de G(uillaume) Lizot, au sud-ouest. Toutefois Guillaume Lizot était mort depuis trois ans déjà, de même qu'Anne Pelletier et Marguerite LePreuvier, ses deux épouses; et tous ses enfants avaient atteint l'âge de majorité — 25 ans —, sauf peut-être l'avant dernier. La terre de feu Guillaume Lizot avait donc dû être partagée entre ses héritiers avant cette date. Et comme les terres de Guillaume et de Noël Lizot, son fils, étaient contigues, il est évident, que si le partage avait eu lieu, la ligne de séparation d'entre ces deux terres se trouvait dès lors quelque peu reculée vers le sud-ouest. Autrement-dit, la largeur de la terre du fils avait augmenté, aux dépens de celle du père. C'est pourquoi la carte de Catalogne nous laisse voir deux terres d'égale largeur, soit probablement 6 arpents de front chacune. Pour éviter d'ennuyeuses répétitions, on voudra bien, à cet égard, s'en tenir aux notes que nous donnons sur la terre suivante, de Guillaume Lizot père.

A l'origine, la terre de Noël Lizot fils, de 4 arpents de front, devait s'étendre sur les lots cadastraux actuels Nos 371 à 376, et sur moitié des lots 377 et 378. D'après les recherches de feu le notaire Elzéar Sirois, de Sainte-Anne, les lots Nos 371 à 376 se trouveraient précisément sur la terre originellement concédée à Noël Lizot, en 1688; et MM. Onésime-Elisée et François Lizotte, (époux de Mary Levesque) occupaient, en 1934, partie de cette dite terre.

(à suivre)

(30) Cf: Pierre-Georges Roy, Inventaire des Procès-Vervaux des Grands-Voyers, vol. I (1928), pp. 20 à 172; copies obligeamment fournies par M. Antoine Roy, Archiviste de la Province de Québec.

(37) Etat civil de Québec.

Suggestions pour la maison

Quand vous faites de la soupe, rappelez-vous le vieil adage: "Soupe bouillie, soupe gâtée." La soupe doit être cuite doucement et également.

Frottez le talon et le bout des pieds de vos bas de soie avec un morceau de cire. Ceci renforcit les fils de soie délicats et prolonge la durée de vos bas.

LA SANTE DES YEUX

Tout ce qui favorise la santé générale aide à garder les yeux en bon état. L'état général a une grande influence sur celui des yeux et, réciproquement, l'état des yeux influe sur l'état général. Le surmenage des yeux peut donc contribuer à faire dépérir tout l'organisme. Vos yeux exigent des précautions. . . Prenez-en bien soin.

MAL SECLAIRE

La carie dentaire est l'un des maux les plus anciens. L'homme de l'âge de pierre avait mal aux dents tout comme le civilisé du XXe siècle. Un bon régime et des visites régulières au dentiste peuvent prévenir bien des souffrances. Le soin des dents doit commencer dès la plus tendre enfance.

VENTILATION et SANTE

Les froides nuits de février invitent fortement à garder les fenêtres fermées et le chauffage à son maximum. Mais les chambres à coucher chaudes, mal ventilées, exposent au rhume et rendent presque toujours le sommeil difficile et pénible. Mieux vaut ajouter quelques couvertures et laisser l'air frais pénétrer en abondance, même s'il fait frisquet au lever le matin.



URGENT!
ATTENTION:
Il manque des parents à 700 petits délaissés temporairement hébergés à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul numéro 680, Chemin Sainte-Foy, Québec
POUVEZ-VOUS REMPLACER LEURS PARENTS INCONNUS ?
Si vous projetez cette incomparable charité ce geste héroïque et sauveur comme première formalité faites venir et remplissez
LE QUESTIONNAIRE DES PARENTS ADOPTIFS
Écrivez aujourd'hui!

VOS LEGUMES

Arrêtez! Un coup d'oeil suffit. . . Quand ils seront cuits, vous le saurez bien. Chaque fois que vous levez le couvercle, vous faites perdre de la chaleur à vos légumes et vous prolongez le temps de cuisson. Cela abaisse aussi la valeur nutritive et nuit au goût. Faites cuire rapidement dans une marmite couverte, un peu plus grande que le feu.

Aperçu géologique des environs de Québec

(Complément de la chronique étudiante)

Note d'introduction.—Vous avez lu maintes fois dans la chronique étudiante de cette année que les élèves de deuxième agronomie partaient en excursion assez souvent. D'aucuns se sont peut-être demandé ce que pouvaient bien être ces excursions géologiques.

Le présent aperçu est le rapport des observations recueillies au cours de la principale de ces excursions. Le 20 et 21 octobre, nous étions à Québec où, sous la direction de l'abbé Lavergne, ptre, D.Sc., secrétaire de la Faculté des Sciences et directeur du département de Géologie à l'Université Laval, et du professeur Carl Feassler, D.Sc., de la même faculté, en compagnie de M. Auguste Mailloux, professeur de Minéralogie et de Géologie à la Faculté d'Agriculture, nous avons fait une reconnaissance géologique autour de Québec.

On pourrait aussi se demander quel rapport ces excursions où l'on examine des roches peuvent avoir avec un cours d'agriculture. La chose est cependant très simple et vouloir rappeler le lien étroit qui existe entre la géologie et l'agriculture c'est presque faire un lapalissade.

Le sol sur lequel poussent les plantes origine de matières minérales et n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui: il est le produit d'une succession très longue d'altérations de désagréments de phénomènes divers. Les minéraux constitutifs du sol sont le résidu des roches qui sous l'action du temps et des éléments se sont décomposées. De plus, ces résidus peuvent être transportés mélangés, transformés de nouveau pour constituer différentes espèces de sols. C'est pourquoi la nature des roches sous-jacentes ou du terrain déposé par les divers agents géologiques a une influence considérable sur les possibilités agricoles d'une région.

On voit donc que l'étude de la géologie nous amène à une meilleure connaissance du sol et partant à une meilleure agriculture. Cette étude peut aussi nous fournir des connaissances fort intéressantes au point de vue histoire naturelle par exemple, en nous fournissant des explications sur la formation du relief des diverses contrées. Mais lisez plutôt ce que nous a appris notre voyage autour de Québec et vous serez à même de constater ce que peut nous donner la géologie.

On a dit de la ville de Québec qu'elle était le point de mire de tout bon géologue. . . . et c'est vrai. La Province de Québec, on le sait, est divisée en trois grandes régions physiographiques: Bouclier Canadien, Basses terres du Saint-Laurent et plateau Appalachen.

Cette division est justifiée aussi bien aux points de vue géologique et structural qu'au point de vue physiographique; non seulement l'aspect de ces provinces diffère, mais aussi leur constitution et leur époque de formation. Le Bouclier Canadien a été formé au précambrien; les formations des Appalaches remontent au Cambrien et à l'Ordovicien, tandis que les basses terres appartiennent à l'Ordovicien et à l'époque récente. De plus, le Bouclier est une base de roches ignées et métamorphiques, les Appalaches sont des formations plissées et les basses terres sont constituées de formations horizontales.

Or la ville de Québec est située précisément au point de rencontre de ces trois provinces, et cette position stratégique y apporte une variété de phénomènes aux trois points de vue: de la Terrasse Dufferin nous pouvons voir l'aspect différent des trois provinces; et les événements qui ont présidé à la formation du promontoire de Québec et de ses environs ont amené en surface des éléments des diverses formations comme nous le prouvera l'examen de quelques sites intéressants qui feront l'objet d'études géologiques et structurales des plus variées. En effet, témoin de la poussée exercée lors de la formation des Appalaches, le promontoire de Québec a émergé par suite de plusieurs failles dues à l'arrêt des couches en mouvement sur le bloc solide du Bouclier. Il s'ensuit qu'autour de Québec nous pourrions voir un très grand nombre de formations géologiques depuis les plus anciennes jusqu'aux plus récentes, sans avoir à faire des déplacements considérables. On verra aussi des structures diverses: Horizontales au nord de Québec, verticales à Québec et plissées à Lévis.

Ces diverses formations qui entourent Québec portent la signature de l'époque qui les a formées: les fossiles y sont très nombreux. C'est ainsi que le temps a été enregistré par les dépôts marins. On sait que seule la mer laisse des traces: on ne peut relever l'histoire d'un continent qui n'a jamais été submergé; tandis que la nature des dépôts et les fossiles nous permet de retracer les

époques dans les strates laissées à découvert par la mer lorsqu'elle se retira. Ces fossiles, ces traces, ces sédiments peuvent aussi nous permettre de mesurer l'étendue des invasions marines. Les restes semblables appartiennent à la même époque et nous révèlent qu'alors la mer recouvrait les continents où on les trouve; et selon que ces restes sont de telle ou telle nature, qu'ils ont une structure plutôt qu'une autre, on en tire des connaissances sur la façon dont les forces de la terre ont agi en ces endroits. On découvrira ainsi que des invasions marines ont été successives, très longues, et que la mer a eu des hauts et des bas; ces divers phénomènes s'expliquent par les mouvements des continents analogues aux mouvements du cœur dus à des forces qui agissent de l'intérieur de la terre.

Ces mêmes forces dans d'autres cas provoquent des poussées, des plissements et des failles. Ce sont ces failles qui sont la cause qu'il y a tant de formations différentes en surface à Québec. Nous pouvons en voir un grand nombre autour de Québec, et nous pouvons même en maints endroits mesurer l'étendue de l'affaissement produit lorsque sous l'effet de la poussée, la croûte céda pour faire remonter les couches anciennes au niveau des plus récentes. Ces quelques notes nous serviront de guide dans notre petite tournée pour visiter les endroits remarquables des environs du "Vieux Québec".

Si nous faisons le tour du promontoire, nous en viendrons à la conclusion que ce promontoire il était anciennement une sorte de dôme, résultat d'un pli, un anticlinal, dont le sommet a été rasé par l'érosion: agents atmosphériques et glaciers. La preuve? — Partons par cette côte que l'on nomme "La Pente douce" et longeons la falaise. Un arrêt ici et là nous permettra de voir des couches de schistes des formations Utica et Lorraine, schiste de couleur grise, très friable: il se désagrège rapidement pour tomber en particules fines d'argile. Si nous regardons plus près pour voir l'orientation des couches, nous voyons qu'elles sont disposées presque verticalement, avec légère pente vers le nord. Un peu plus loin, nous rencontrons des couches de calcaire, particulièrement au pied de la rue appelée "Côte d'Abraham". Ce calcaire est celui de la formation Trenton. Plus loin encore, près de l'Hôtel-Dieu, nous voyons un conglomérat: des roches de toute espèce sont enrobées dans le grès comme dans un ciment; cette formation est plus ancienne que les deux précédentes. Contournons maintenant la pointe du cap; nous retrouvons de ce côté la formation calcaire de Trenton, à quelque cent pieds à l'ouest du quai de la Traverse et là encore, nous pouvons constater que les couches sont disposées verticalement; et en continuant notre cheminement, nous cessons de voir du calcaire pour retrouver les schistes d'Utica et de Lorraine qui se désagrègent sans cesse et qui ont contribué à former une plage plus large et à donner un rivage habitable au fleuve.

Mais ce promontoire a subi des avaries: une faille tristement reliée à l'histoire l'a séparé en deux pour amener des schistes de la formation Sillery au niveau de ceux beaucoup plus jeunes d'Utica et de Lorraine. A l'anse-au-Foulon, là où une plaque commémorative nous rappelle le débarquement des troupes du général Wolfe qui, grâce à cette voie naturelle que lui avait fait connaître un traître, put se rendre sur les Plaines pour livrer au Marquis de Montcalm une bataille décisive, nous voyons une échancre dans le cap avec d'un côté, le schiste dur et rouge; et de l'autre, le schiste gris et friable qui s'est désagrégé pour former la plage là où autrefois la mer avançait; on sait en effet que les vaisseaux anglais s'étaient rendus jusqu'au pied tout à fait de la falaise pour le débarquement, ce qu'ils ne pourraient faire aujourd'hui. Un ruisseau de très faible débit a aussi profité de la faille pour faire son petit chemin, tandis que les hommes ont profité de la friabilité du schiste de Lorraine pour faire une route qui nous conduit sur les Plaines d'Abraham.

Continuons notre route jusqu'à l'extrémité du promontoire. Nous ne voyons plus que du schiste rouge, vert ou noir, entremêlé de couches de grès, prototype de cette formation si importante dans le Québec: le Sillery. Il y a un point cependant que nous ne pouvons éclaircir: dans quelle direction s'est produite la faille qui a causé l'anse-au-Foulon? Probablement dans la direction sud-est nord-ouest; mais des preuves certaines nous manquent encore pour l'affirmer.

Jusqu'ici nous avons examiné des couches stratifiées disposées verticalement ou presque. Pour ne pas être porté à croire que toutes les stratifications sont ainsi, et afin de constater qu'il y en a aussi d'horizontales, (ce qui nous convaincra que les strates verticales n'ont pas toujours été dans cet état), allons voir des strates remarquables dans cette position horizontale. Pour cela, nous nous acheminerons vers Pont-rouge à l'endroit où coule dans un ravin la rivière Jacques-Cartier. Nous

pourrions voir des strates horizontales plus près que cela de Québec, mais cette rivière nous attire par une foule d'autres phénomènes remarquables et des beautés naturelles qu'il faut voir: spécialement le travail de l'eau par son action mécanique et dissolvante, une rivière souterraine.

Notons tout d'abord cette superposition des couches presque parfaitement horizontales à travers lesquelles la rivière s'est creusé un lit étroit aux rebords très escarpés. Nous pouvons toutefois y descendre comme par un escalier naturel travaillé par l'eau à travers les strates. Il faut noter aussi que ces strates sont plus minces à la partie supérieure, ce qui dénote que dans les derniers temps de l'époque où ont été formés ces dépôts la mer était plus changeante. Quant à la nature de ces dépôts et à leur âge, ce sont des calcaires formés par la précipitation, due à divers agents chimiques, des carbonates de calcium dissous dans l'eau de mer et provenant des animaux marins. Ils renferment de nombreux fossiles, notamment des bryozoaires et des orthocères que nous voyons à chaque pas. Les bryozoaires sont des animaux très petits qui formaient des colonies, tandis que les orthocères sont des céphalopodes en forme de fer de lance plus ou moins grands. A remarquer que ces derniers sont tous disposés dans une même orientation, la pointe dirigée vers l'ouest, ce qui pourrait nous donner une idée de la direction des courants marins à cet endroit.

Tandis que nous sommes sur ces étagères de couches calcaires, jetons un coup d'oeil sur les escarpements qui emprisonnent l'eau. Nous constatons qu'ils ont été travaillés et qu'ils le sont encore. L'eau y a exercé à la fois son action dissolvante et son action mécanique. Certaines parties ont été dissoutes; c'est pourquoi on voit de ci de-là des enfoncements très étroits et profonds, fissures aux rebords arrondis par lesquelles un mince filet d'eau arrive jusqu'à la rivière. Sur la surface même où nous marchons nous voyons parfois des petits enfoncements, des petits trous pleins d'eau où il y a un manifestement dissolution. Mais pour se creuser un lit semblable, l'eau a eu aussi une action mécanique considérable: l'eau qui descend en cascade gruge véritablement la pierre et après avoir traversé les dépôts de calcaire elle s'attaquera au granit précambrien du Bouclier canadien sur lequel ils reposent. Une autre manifestation de cette action mécanique ce sont les marmites de géant dont quelques-unes sont encore complètes, et les autres disparues à demi. Ces marmites sont des trous arrondis qui ressemblent aux marmites anciennes qu'on utilisait autrefois sur la broche du foyer. Commencés d'abord par des agents de dissolution ces trous ont été agrandis et arrondis par le tourbillon de l'eau aidée de cailloux tombés là par hasard ou amenés par l'eau. A force de s'agrandir, la paroi qui longeait la rivière a fini par se percer et disparaître en sorte que nous ne voyons plus maintenant que des enfoncements arrondis, comme des niches renversés, dans la muraille verticale.

Un autre point remarquable de cette rivière Jacques-Cartier attire encore notre attention: la rivière souterraine. A un certain endroit dans cette muraille il arrive un cours d'eau souterrain assez considérable pour alimenter un pouvoir électrique que l'on y a construit. Cette rivière souterraine est due à l'action dissolvante de l'eau qui s'est infiltrée à travers les couches de calcaire qu'elle a dissoutes petit à petit pour s'ouvrir à la fin un chemin considérable. Mais cette rivière ne restera peut-être pas toujours souterraine; à preuve cet effondrement que nous remarquons près de l'endroit où elle débouche. Sans voir l'eau, on l'entend couler sous terre, et il est possible qu'un affaissement plus considérable se produise un jour à cause de l'action constante de l'eau; le lit souterrain sera alors obstrué et l'eau sortira en surface.

Avant de revenir à Québec, poussons si vous le voulez une pointe jusqu'à Donacona où coule la aussi notre rivière Jacques-Cartier. Elle nous offrira encore un spectacle nouveau. En effet elle coule entre des rives très élevées, mais ce n'est plus du calcaire comme à Pont-Rouge. C'est du matériel argileux excessivement friable qui a occasionné des éboulements très considérables. C'est un de ces éboulements qui a creusé la gorge profonde qui atteint presque la route où nous passons.

Et ceci termine notre première journée de pérégrinations géologiques aux environs de Québec.

Abbé Rosaire BELANGER, ptre, e.s.a.
2ème agronomie, Ecole Supérieure d'Agriculture.

(à suivre)

La "Gazette des Campagnes" est publiée à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par Fortin & Fils, Imprimeurs.

—Elle paraît le jeudi de chaque semaine.

Abonnement:	1 an	\$2.00
	6 mois	\$1.25
	Le numéro	\$0.05

Directeur: L.-de-G. Fortin.

Nouvelles de "chez nous.."

"Madame la France"

Dimanche soir, le Collège de Ste-Anne présentait "Madame la France" un spectacle assez inusité, ici, au Canada. En effet, sous la direction de trois membres éminents de la Troupe du théâtre Mélingue, il nous a été donné de faire le voyage littéraire le plus insoupçonné, car c'était un "tour de France" allant depuis les lointains "mystères" du Moyen-Age jusqu'aux abstractions poétiques de Claudel.

En effet, au départ, on nous transporte en plein Moyen-Age, sur le parvis d'une église où l'on joue une "Passion de Notre Sauveur, N.-S. Jésus-Christ". Le drame comporte 35,000 vers, et dure trois jours! . . . Il commence. . . à la naissance du Sauveur; et c'est la scène que Mme Magdelaine Martel interprète avec une telle maîtrise que six siècles s'effacent pour nous situer dans une époque où l'on parle une langue archaïque d'abord, et où l'on prend le temps de prier, de chanter et de croire, en des vers tendres et pieux.

Villon et Charles d'Orléans, sont ces "musiciens du vers français" qui se suffit à lui-même, a-t-on dit en donnant un léger coup d'éventail sur les doigts de ceux qui croient que la magie des sons peut ajouter à son rythme, à son harmonie! Ça peut se soutenir, nous en convenons, lorsque Mme Martel nous récite "La Ballade des Dames du temps jadis" (Où sont les neiges d'antan?) de Villon. Dans "le temps a laissé son manteau" de Charles d'Orléans, M. Leroy s'est exprimé d'une façon charmante, mais. . . la cadence des mots y a perdu pas mal de son charme à cause de la rapidité du débit. . . . Dans "M. Dieu, qu'il fait bon regarder", du même, M. Leroy nous a fait oublier la musique, nous le lui concédons. . .

Joachim du Ballay a écrit un bien beau sonnet "Les regrets"; et Ronsard s'est également surpassé dans "le sonnet à Hélène"; c'est du moins l'impression que nous a donnée Mme Martel lorsqu'elle nous a dit ces deux courts chefs-d'oeuvre, pour laisser l'auditoire, à peu près sans souffle, après chaque dernier vers. . . Nous aimerions également à entendre de nouveau "L'Ode à la rose", du même, que M. Leroy nous a magnifiquement débités.

Cornéille et Racine nous transportent aux sommets de la tragédie aussi fortement écrite que pensée. Mme Martel s'y meut à son aise. Son camarade, M. Reyval l'a secondée avec toutes les ressources de son art; mais, ce soir-là, il était encore sous le coup d'un rhume tenace, un vrai rhume canadien qui le faisait encore souffrir, et qui enlevait à son personnage, — qui devait être celui d'une force qui s'immole — un peu de couleur locale. Ce reproche s'attaque au climat "canayen" beaucoup plus qu'à l'excellent M. Reyval, homme de théâtre accompli.

Dans "Les animaux malades de la peste" de Lafontaine, M. Leroy nous en a fait une présentation qui touchait à la perfection, tant il a su donner aux paroles — pourtant connues par coeur — du "bonhomme" un relief nouveau. Il n'a pas atteint la même perfection dans "Le Corbeau et le Renard" mais il reste encore un modèle à imiter; aucun doute là-dessus!

L'auditoire a ri aux larmes lorsque M. Leroy et Reyval ont présenté l'extrait du "Mariage forcé" de Molière; et ce n'est pas pour rien qu'on a demandé à M. Reyval de répéter la scène du désespoir d'Harpagon, où il excelle, tout simplement. D'autres pourraient interpréter Molière autrement; peut-être! Mais M. Leroy et Reyval nous enchantent, voilà!

Les nécessités d'une présentation de nombreux morceaux et extraits, par seulement trois acteurs, ont fait voisiner Lafontaine et Molière avec Cornéille et Racine. Il y avait alors grand danger que l'auditoire encore sous le coup du rire irrésistible, ait de la difficulté à se situer, deux minutes plus tard, en pleine ambiance tragique. . . Mme Martel a réussi ce tour de force de surmonter le danger à deux reprises: quelle gageure!

Cette même artiste a su se métamorphoser elle-même de diseuse et tragédienne en comédienne de grande classe, lorsqu'elle a donné la réplique à son camarade M. Leroy, — comédien-né, — dans "Le jeu de l'Amour et du Hasard", comme si elle n'avait fait que cela de sa vie.

Quelques minutes plus tard nouvelle métamorphose cette fois elle se fait romantique et nous récite merveilleusement "Le Lac" de Lamartine, — qui n'a jamais voulu admettre la musique que Niedermeyer avait composée pour ce poème, et avec lequel, ce soir-là malgré tout notre amour de la musique, nous fûmes bien forcés d'être d'accord. "Recueillement" de Beaudelaire: "L'heure exquise" et "Il pleure dans mon coeur" de Verlaine, interprétés par la même, n'ont point diminué le

charme différent chaque fois. Et que dire de ce chef-d'oeuvre de Marie Noël, un extrait de "Les Chants et les Heures", d'une grâce exquise et d'une poésie si profonde, sous la légèreté aérienne des mots.

Pour terminer son programme, Mme Martel devait se transformer encore une fois pour interpréter l'extrait du 4e acte de "La Jeune fille Violaine" de Paul Claudel. Claudel n'est pas un tragédien de tout repos; et son lyrisme étrange n'est pas à la portée de tout le monde, — acteurs comme auditeurs—. C'est lourd, parfois lent, mais empoignant d'un bout à l'autre. . . Curieux effet de la vigueur de l'esprit claudélien! La troupe Mélingue a eu l'honneur de créer cette tragédie. Nous le croyons bien!

M. Reyval sut se montrer tour à tour cynique, ironique et tendre, dans "La Calomnie" (du "Barbier de Séville"), dans "Le Conseil tenu par les rats" de Lafontaine, et dans "Lorsque l'enfant paraît" de Victor Hugo. Dans "M. le sous-préfet au champs", le grand artiste sut paraître simple, bonhomme, mais sans ne rien oublier de ces petits détails qui surabondent dans le conte fantaisiste de Daudet. Que les incrédules s'essaient d'en faire autant!

Comme son camarade M. Reyval, M. Leroy est surtout comédien. Dans l'extrait de Marivaux, il sut donner avec aisance une réplique compliquée à sa coquette de partenaire. Puis, quelques instants plus tard, il se faisait léger, délicat et bohème, pour réciter le poème inimitable que l'inimitable Musset a consacré à son héroïne, — également inimitable — "Mimi Pinson".

Ce fut un autre M. Leroy, grave tendre et touchant, qui récita pour nous les admirables répétitions — incompréhensibles et inadmissibles chez tout autre que Péguy — de "L'enfant qui s'endort".

Mlle Claire Leroy, qui ne fit qu'une courte apparition sur la scène a montré un beau talent, beaucoup de grâce et de discrétion.

Et que conclure d'une telle représentation?

Demandons-nous d'abord, s'ils sont bien nombreux les artistes capables de tenir, sous le charme, trois heures durant, un auditoire fort complexe, d'âge et de formation, le promener du "mystère" moyen-âgeux à Claudel, de Ronsard à Musset, en le faisant passer par toutes les nuances de la gamme poétique, tragique ou comique? Une fois la réponse trouvée, on pourra mesurer la valeur des artistes qui sont venus nous visiter.

Nous ne leur avons pas fait l'impolitesse de leur dire que tout fut parfait, inégalable. D'abord l'effort physique demandé était presque surhumain; en second lieu, l'effort intellectuel était lui-même exténuant; enfin, les nécessités de la présentation de chaque pièce, du changement de costume, etc., devaient peser aussi d'un poids énorme sur les nerfs des artistes. Ils ont réussi à donner, sans le moindre ralentissement, sans la moindre défaillance de mémoire, et avec succès remarquable, une représentation de choix. Quand verrons-nous, je ne dirai pas mieux, mais la pareille?

"Madame la France" est un écrin des plus beaux bijoux de la littérature de France. Nous nous plaisions à louer l'art admirable avec lesquels ces cousins politiques, ces frères de race savent se faire, dans tous les pays, les ambassadeurs de Sa majesté La Langue française.

L.-de-G. FORTIN.

La couture chez-soi

Ce n'est pas seulement par mesure d'économie que les femmes et les mères de famille font elles-mêmes leur couture; mais encore pour satisfaire leurs goûts personnels, disons plus: pour mettre en oeuvre les secrets de leur personnalité et les ressources de leur habileté. Généralement, n'est-ce pas la femme qui fait elle-même sa couture sera mieux habillée que l'autre qui achète ses robes "au petit bonheur"? . . . Que dire aussi de la joie d'une maman qui réussit les petits chefs-d'oeuvres d'habillement de ses enfants? . . .

Vous, couturière du foyer, qui trouvez difficilement des robes conformes à votre taille et à la portée de vos bourses: vous pouvez apprendre à coudre et confectionner vous-même vos vêtements en suivant le cours de couture Singer. Vous vous ferez en 8 leçons faciles, une jolie robe de vos propres mains, pour votre bonheur et celui de la maisonnée. Plusieurs fermières peuvent déjà vous dire que ceci est vrai.

Pour s'inscrire à ces cours, on n'a qu'à s'adresser à Mademoiselle Liliane Grenier, Ste-Anne-de-la-Pocatière ou à Mademoiselle Lucienne Dion, secrétaire du Cercle de Fermières.

Société Historique de Kamouraska.

Il y a cinquante ans.

SOIREE

Dramatique et Musicale

Donnée au

COLLEGE de STE-ANNE

AU PROFIT du COUVENT

20 juillet 1899

PROGRAMME

- Ouverture, duo Norma, piano..... de Bellini
Madame Chalifour et Mlle Proulx
- La Charité, solo et chœur..... Rossini
Solo par Madame F. Richard
- Montcalm et Carillon XXX
Déclamation, chant et tableau XXX
MM. Omer Bérubé et Napoléon Rouleau
- SON ALTESSE 1er Acte
- Raccarole, chant XXX
Aimé Boutet
- Les jeunes filles et l'écho..... Luegi Bordese
Chœur de Dames
- Chanson comique XXX
Adrien Potvin E. E. D.
- SON ALTESSE 2ème Acte
- O Canada, chant harmonisé
Chœur voix d'hommes, tableau
- En poste..... XXX
Duo de piano par Mlles Proulx

"SON ALTESSE"

DRAME COMIQUE EN 2 ACTES

Par Antony Mars

— PERSONNAGES —

Bixnoff, soldat.....Arthur Gendron
Le prince Alexis..... Thomas Bérubé
Le baron Fedor, comm. de forteresse Jos. Lévesque
Le général Bariloff..... Jules Proulx
Gregorieff, guichetier..... Od'lon Pelletier
Ousouf, porteclefs..... Ernest Proulx
Le comte d'Astrakan..... Max. Gendron
Le baron de Moleskine..... Joseph Ouellet
Osip, soldat..... G. Lafrance
Um page..... E. Desjardins
Peuple—Soldats

La scène se passe en Russie, dans le gouvernement de la province de Riga.

DIEU SAUVE LA REINE

Portes ouvertes à 7½, lever du rideau à 8 heures.

Sièges réservés 50 et 35 cts. Parterre 25 cts.

Dans l'après-midi à deux heures pour les enfants.
10c

Cartes en vente chez MM. Paquet, Desjardins, marchands de Ste-Anne, et à la porte de la salle.

DONS à la SOCIÉTÉ HISTORIQUE

- Notes sur le manoir Rankin de St-Germain de Kamouraska.
par l'abbé Alexandre Paradis, p.m.é.
- Notes sur "La Riveraine" de Rivière-Ouelle.
par Melle Madeleine Mignault.

J.C. DUBEAU

ASSURANCES - GENERALES

VIE — FEU — AUTOMOBILE

ACCIDENT — MALADIE — FIDELITE

Etc. - Etc.

Rue Poiré

Téléphone: 83

Sainte - ANNE - de - la - POCATIÈRE